

Sortie des urgences à Châteauroux : pourquoi est-il devenu compliqué de trouver une ambulance la nuit ?



Le fils d'une patiente de l'hôpital de Châteauroux dénonce l'absence d'ambulances de garde pour assurer les retours à domicile.

© (Photo illustration NR, Hugues Le Guellec)

Le fils d'une patiente de 92 ans soulève le problème du manque d'ambulances la nuit : faute de transport disponible, sa mère avait dû passer la nuit sur un brancard aux urgences de Châteauroux alors qu'elle était autorisée à rentrer chez elle.

Comment peut-on préférer laisser des gens occuper des lits aux urgences plutôt que de financer les transports en ambulance ? Cette question taraude Philippe Robert depuis l'expérience vécue par sa mère âgée de 92 ans à l'hôpital de Châteauroux, mi-avril 2024.

Elle avait été admise aux urgences un samedi soir, se souvient-il. « Elle était arrivée en ambulance. Je suis venu la rejoindre. À 2 h 30, le médecin m'a informé qu'elle pouvait rentrer chez elle. Elle était néanmoins très faible et son état de santé nécessitait un transport couché. Mais impossible de trouver une ambulance à cette heure », raconte Philippe Robert qui a donc passé la nuit « assis à côté de ma mère qui, elle, était allongée sur le brancard d'un box des urgences. »

Le lendemain matin, un dimanche, « on m'a dit qu'il faudrait attendre toute la journée avant d'espérer, peut-être, avoir une ambulance. Je n'allais pas laisser ma mère allongée jusqu'au soir sur un brancard. Un soignant m'a donc aidé à l'installer dans ma voiture et je l'ai ramenée à la maison avec bien des difficultés. »

Une « situation « éprouvante » pour la nonagénaire, que son fils dénonce aujourd'hui. « Je n'ai aucun grief contre le personnel hospitalier qui est dévoué. Mais je trouve scandaleux que, pour des raisons économiques, on supprime les transports de nuit par ambulance pour les retours à domicile. Ma mère n'est pas un cas isolé. Cette nuit-là, j'ai vu d'autres patients âgés qui pouvaient sortir mais restaient aussi bloqués pour un problème de transport », s'indigne Philippe Robert

qui a lancé une pétition en ligne demandant [« le retour des ambulances pour sortir des urgences de l'hôpital de Châteauroux »](#).

Un transport très réglementé

Contactée, l'Agence régionale de santé (ARS) rappelle que le « *le transport en ambulance est réglementé* » et s'appuie sur le décret du 22 avril 2022 qui a réformé les transports urgents pré-hospitaliers (TUPH). Une garde ambulancière est organisée pour les transports sanitaires urgents « *à tout moment de la journée ou de la nuit où l'activité, à la demande du Samu-Centre 15, justifie la mise en place de moyens dédiés* ». Mais hormis les cas urgents, la réglementation de la Sécurité sociale est « *très claire* » : « *Ce n'est pas un moyen de transport mais une prescription médicale qui fait l'objet d'un remboursement par l'Assurance maladie. Les retours à domicile, quels que soient l'âge et le lieu de résidence du patient, ne sont pas considérés par la CPAM comme des transports sanitaires* », détaille Christophe Lugnot, chef de cabinet de la directrice de l'ARS Centre-Val de Loire.

Durant l'hiver 2023-2024, l'Agence régionale a néanmoins consenti, « *à la demande du Samu et/ou des ambulanciers* », à déroger à la règle « *alors qu'elle n'a pas la compétence puisqu'elle n'est pas le financeur* ». « *En accord avec la CPAM 36* », souligne Christophe Lugnot, « *une solution temporaire a été mise en place jusqu'au 31 mars 2024 pour pallier les besoins urgents* ».

Durant cette période, le centre 15 pouvait ainsi utiliser l'ambulance primaire de garde pour « *certaines situations : transfert inter-hospitalier post-urgence ; sortie pour désengorgement des urgences pour des retours à domicile ou en Ehpad, uniquement pour des personnes âgées en grande difficulté de mobilité nécessitant d'être allongées ou brancardées* ».

Ces « *dérogations au cahier des charges TUPH* » ont pris fin le 1er avril 2024, indique l'ARS. Ce qui explique la difficulté pour Philippe Robert de trouver une ambulance pour sortir sa maman des urgences, en plein week-end d'avril. Ce dernier reste déconcerté par l'argument avancé. Il continue de penser que « *c'est incohérent de laisser des gens encombrer ainsi les urgences, au risque de ne pas pouvoir accueillir de nouveaux patients* ».

Les professionnels renvoient l'administration à ses choix

L'Indre compte 25 sociétés d'ambulances. Christian Menzato, directeur général des ambulances Métivier de Valençay et vice-président de la Chambre nationale des services d'ambulance (CNSA), assure que la « *garde des ambulanciers sur le département permet de répondre aux besoins qualitatifs et quantitatifs urgents, en journée* ». Mais en dehors de ces « *gardes structurées* », les entreprises « *manquent de moyens économiques et humains* » pour proposer une organisation semblable « *sur les autres types de transport programmés* » soumis à prescription médicale.

La problématique de la nuit ajoute encore à la difficulté. « *On rencontre les mêmes problèmes de recrutements que les autres professionnels de santé, a fortiori pour du travail de nuit. Et l'ARS n'a pas souhaité mettre en place un service dont la rémunération est supportable économiquement pour nos entreprises.* »

Sur ce point, le professionnel pointe une question de choix des pouvoirs publics. « *Ce n'est pas aux entreprises sanitaires privées de définir les besoins de la population et des moyens à mettre en face, c'est à l'administration de le faire* », relève Christian Menzato qui donne en exemple une expérimentation en cours depuis quelques mois en Indre-et-Loire, à l'initiative

de l'ARS, pour du transport assis vers des communes de la périphérie de Tours. « De 20 h à minuit, des véhicules sanitaires légers peuvent être sollicités pour permettre aux personnes autorisées à sortir des urgences, de rentrer chez elles. » Cette expérience doit s'achever d'ici l'été. « Il conviendra d'en regarder ses effets avant d'envisager un déploiement sur d'autres territoires de la région », annonce Christophe Lugnot, chef de cabinet de la directrice de l'ARS.

Le représentant de la CNSA plaide aussi pour réorganiser le parcours de soins. « Si on regarde le problème par le prisme du transporteur, on peut se dire que c'est juste une question de manque d'ambulances. Or, il faudrait considérer la chaîne sanitaire dans son ensemble : on pourrait rationaliser les horaires de sortie des patients. Cette logique, qui nous échappe, finit parfois par conduire au fait qu'il vaut mieux économiquement laisser quelqu'un à l'hôpital quelques heures de plus, plutôt que de financer un transport sanitaire. »